



communes amies des forêts anciennes

LES COMMUNES SUISSES PROTÈGENT LES FORÊTS PRIMAIRES DANS LE MONDE

«Penser globalement, agir localement»; la formule n'a rien perdu de sa pertinence. En effet, ce que nous consommons en Suisse a des répercussions écologiques et sociales ailleurs. Il est donc essentiel que la Confédération, les cantons et les communes réalisent des achats durables. Le bois et le papier sont deux secteurs importants des achats écologiques: qu'il s'agisse de chaises ou de cadres de fenêtres, de photocopieurs ou aux toilettes, partout on utilise du bois ou du papier. S'il est vrai qu'une bonne partie de notre bois et de notre cellulose proviennent d'Europe, on continue à défricher la forêt vierge pour l'industrie des meubles, de la construction et du papier. Il n'en va pas uniquement des forêts pluviales tropicales, mais également d'autres forêts originelles de l'hémisphère nord, comme les forêts boréales en Sibérie, en Finlande ou au Canada.

LE TRÉSOR. La forêt primaire est gravement menacée, dans le monde entier. Chaque jour, 45 000 hectares de forêts primaires sont victimes des coupes illégales. Une surface de la taille d'un terrain de football disparaît toutes les deux secondes. Et pourtant, les forêts vierges sont synonymes de vie: elles hébergent des milliers d'espèces végétales ou animales encore non étudiées, parmi lesquelles sommeille notamment un grand potentiel de remèdes naturels. Les forêts primaires constituent également la base vitale pour plus de 100 millions de gens vivant dans et avec ce milieu. Par ailleurs, ces régions boisées protègent le climat depuis des générations: elles stabilisent l'équilibre hydrique et atténuent les extrêmes climatiques. Enfin, elles protègent des inondations et purifient nos réserves d'eau douce.

LES COMMUNES ACTIVES. C'est en 1997 déjà que le défenseur des forêts pluviales, Bruno Manser, avait appelé les cantons et les communes à renoncer au bois et aux produits en bois provenant des tropiques et de se déclarer «sans bois illégal». 296 communes et six cantons avaient suivi son appel. L'action a été élargie en plusieurs étapes, alors que différentes organisations non gouvernementales portaient et relayaient l'idée. C'est le Bruno Manser Fonds (BMF) à Bâle qui, depuis 2008, est

compétent pour les communes qui se sont déclarées «Amies des forêts anciennes». L'Association suisse pour la promotion du papier plus écologique et de l'écologie au bureau (FUPS) gère les communes pionnières sur mandat du BMF et tente de gagner de nouvelles communes à cette idée.

IL Y EN A 650 QUI Y PARTICIPENT. Au moyen de feuilles d'information, de modèles de directives et d'un suivi individuel, le FUPS soutient les communes intéressées au passage à une acquisition durable de bois et de papier. Les communes qui satisfont aux critères sont autorisées à utiliser le label sur leur site Internet ainsi que dans leurs autres organes de publication. L'adhésion au label «Commune amie des forêts anciennes» est gratuit; le Bruno Manser Fonds prend en charge les frais de la campagne. Une fois par an, les communes reçoivent cependant un appel de dons à cet effet. Les «Communes amies des forêts anciennes» prennent au sérieux leur fonction d'exemple face à la population dans le domaine de l'acquisition durable. En employant du papier recyclé au lieu de papier à base de fibres fraîches, elles réduisent parallèlement leur consommation d'énergie. À ce jour, environ 6500 communes ont adhéré au but commun de protéger les forêts primaires en Europe et sur d'autres continents, en mettant en œuvre une politique d'achats ciblée à l'échelon communal.

D'autres informations sur la campagne:

www.commune-foretsanciennes.ch

Le Bruno Manser Fonds est l'organisme porteur de la campagne des communes amies des forêts anciennes:

www.bmf.ch

L'association FUPS est mandatée pour le suivi et le conseil des communes:

www.fups.ch